



UNION NATIONALE DES OPERATEURS ECONOMIQUES DU CONGO

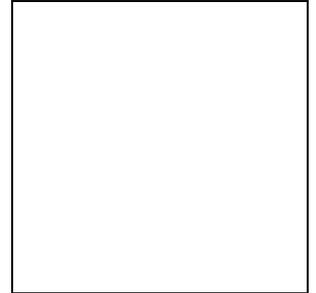
Patronat Congolais

PRESIDENCE NATIONALE

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

SECRETARIAT GENERAL

FICHE DE MISE EN RELATION N° _____ /



Raison sociale						
Représentant						
Nom (s) & Prénoms						
Fonction						
Siège social (Adresse)						
Chiffre d'affaires (An)	De 0 à 5000 000 (informel)	De 5 000 001 à 100 000 000	De 100 000 001 à 500 000 000	Plus de 500 000 000		
Date de création de la société / Structure						
E-mail						
Téléphone						
Secteur d'activité						
RCCM	N°					
NIU (Immatriculation Fiscale)	N°					
Sécurité Sociales	N°					
Effectif d'employés <small>*NSIA, AGC, etc...</small>	Effectif total		Effectif déclaré CNSS		Effectif déclaré aux Autres*	

Frais en FCFA	Catégorie 1	Catégorie 2*	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
Adhésion	10 000	50 000	100 000/150 000	150 000	250 000
Mensuel	5 000	10 000	10 000	15 000	25 000
Carte de membre	10 000				

*Cf. Article 83 du Règlement Intérieur Page 23

Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts, et m'engage au respect des statuts et du règlement intérieur de l'UNOC – Patronat Congolais.

Fait à le

Secrétariat UNOC

L'Adhérent

Siège Social : Résidence ELBO suite – 6, rue Faïdhère,
2ème étage – Centre-ville -Brazzaville - CONGO
Tél. : (00) 242 06 663 25 67 / 06 645 72 78 / 05 526 22 04 ;
E-mail : contact@patronat-unoc.com

Siège Régional : 181, Avenue Tchicaya, en face du club hippique
Tél. : (00) 242 06 877 12 29 / 05 526 56 31 ;
E-mail : contact@patronat-unoc.com



UNION NATIONALE DES OPERATEURS ECONOMIQUES DU CONGO

Patronat Congolais

PRESIDENCE NATIONALE

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

SECRETARIAT GENERAL

DOCUMENTS A FOURNIR AU SECRETARIAT DE L'UNOC

- Statuts
- Extrait de registre de commerce et du crédit mobilier
- Patente
- Certificat de moralité fiscale
- CNSS
- Attestation d'immatriculation (**NIU**)
- Photocopie de la pièce d'identité

CONDITIONS D'ADHESION A L'UNOC

- **(02)** cartes photos
- Frais d'adhésion selon les catégories
(cf article 83 du Règlement Intérieur p 23)
- Carte de membre **10.000 FCFA**
- Cotisation statutaire (cf R.I. article 85 page 23)